



## **DISTRICT DE L'EURE DE FOOTBALL**

### **COMMISSION DEPARTEMENTALE DU FOOTBALL DIVERSIFIE – SECTION FUTSAL**

**PV N°1 du 13 septembre 2021**

**Président :**

M. CORDOBA Anthony

**Membres présents :**

Mme LEDUC Agathe.

MM. COQUELET Jean-Claude, DEWILDE Morgan, DOMINGUEZ CONDE David, FARINA Bruno, FOIRET Pascal, PERIER Philippe, RANGER Stéphane.

**Membres excusés :**

Mmes MOMBO Bénédicte, SANSON Sylvie.

MM. LEPELISSIER Jean-Marc, MESSAOUD Rafa.

\*\*\*\*\*

Début de réunion à 19h00

Pour cette 1ère réunion de la nouvelle saison, le président de la commission, Anthony CORDOBA, remercie les membres présents et excuse les membres n'ayant pu se libérer. Il exprime sa satisfaction de pouvoir enfin se retrouver en présentiel après cette longue période d'inactivité pour la pratique en compétition du futsal départemental ou régional. Avant de débiter la séance, il demande à chacun des participants de se présenter en quelques mots.

Pascal FOIRET est désigné secrétaire de séance.

\*\*\*\*\*

L'objet de cette réunion est de préparer la nouvelle saison en termes de proposition de compétitions et en terme de planning.

Concernant les compétitions seniors, malgré l'intérêt notifié par un nombre important de clubs lors de l'enquête effectuée en fin de saison dernière, il s'avère qu'un nombre réduit de

clubs a validé leur engagement officiel, tant en compétition masculine (6 ou 7 équipes), que féminine (5 équipes). Les différentes réticences rencontrées par les clubs sont liées à l'incertitude de la situation sanitaire, mais également à l'application du pass sanitaire.

Les différents plannings masculins et féminins sont établis sur ces engagements (Coupe et critérium). Au terme de la 1<sup>ère</sup> phase de compétition, il sera possible à de nouveaux clubs de s'engager lors de la 2<sup>ème</sup> phase des critères (janvier 2022).

Les clubs engagés seront conviés à une réunion en visioconférence le lundi 27 septembre à partir de 19h00 afin de présenter la 1<sup>ère</sup> phase des compétitions (règlements, plannings, etc...).

\*\*\*\*\*

Concernant les compétitions départementales jeunes, l'organisation des saisons précédentes sera reprise (Plateaux en futsal d'animation, coupes départementales futsal pour les U13, U13F, U15, U16F, U18 et U18F). Les fiches de disponibilité des installations futsal ont été envoyées aux clubs du DEF. Les retours sont attendus pour le 15 octobre.

Les finales des coupes départementales jeunes seront organisées les 19 et 20 février 2022 sur un même site avec les finales des coupes seniors (Masculine et féminine). Un appel à candidatures sera prochainement envoyé en direction des clubs potentiellement intéressés.

Il est à noter que seules les finales U13 et U13F seront organisées au niveau régional.

\*\*\*\*\*

Concernant les formations spécifiques futsal, un stage de formation des arbitres futsal sera organisé le dimanche 3 octobre de 8h30 à 12h00 au gymnase de Bueil. Ce stage sera composé d'une partie théorique suivie d'une partie pratique avec la collaboration des joueurs du club local.

Un stage de formation éducateurs futsal sera organisé les 4 et 5 novembre (date à confirmer après réunion avec la municipalité concernée). Il est envisagé de positionner un créneau spécifique sur les lois du jeu futsal lors de ces 2 jours de formation.

\*\*\*\*\*

#### Questions diverses :

- L'analyse des feuilles de match par la commission sera programmé sur une périodicité bi-mensuelle dès le début des compétitions. 3 membres de la commission seront sollicités pour ces réunions de validation.

- Une double confrontation internationale U19 est envisagée sur le territoire normand courant décembre.

#### Prochaines réunions :

- Lundi 11 octobre à 19h00 en visioconférence

- Lundi 15 novembre à 19h00 en présentiel

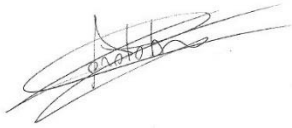
Fin de réunion à 20h30.

\*\*\*\*\*

*Les décisions de la commission futsal sont susceptibles d'appel devant la commission départementale d'appel du District de l'Eure, dans un délai de **sept (7) jours** à compter du lendemain du jour de la notification de la décision, dans le respect des dispositions définies par l'article 190 des Règlements Généraux de la L.F.N.*

\*\*\*\*\*

Le Président de commission  
Anthony CORDOBA



Le Secrétaire de séance  
Pascal FOIRET

